



FERRANT P.H.E

Producteur d'Huiles Essentielles

HUILE ESSENTIELLE D'ANGELIQUE GRAINES

Angelica archangelica

<u>INGREDIENTS</u>	100 % huile essentielle d'angélique graines
<u>CAS N°</u>	8015-64-3 / 84775-41-7
<u>CARACTERISTIQUES</u>	Apparence : Liquide Solubilité : Soluble dans l'alcool Couleur : Jaune pale Odeur : Caractéristique
<u>EQUIVALENCE</u>	1 kg d'huile essentielle nécessite la mise en œuvre d'environ 350 kg d'angélique graines
<u>ORIGINE</u>	France Produit 100 % pur & naturel HE issue de distillation par vapeur d'eau

SPECIFICATIONS PHYSICO-CHIMIQUES

Densité (20/20°C)	0,850 - 0,880
Indice réfractaire (20°C)	1,460 - 1,490
Rotation	+6,05
Point éclair	43°C / 109 °F

ANALYSES CHIMIQUES %

a-pinène	5,84 - 14,68
Sabinène	0,68 - 1,54
b-myrène	2,39 - 5,90
a-phellandrène	2,8 - 3,5
Limonène	2,1 - 2,8
b-phellandrène	58 - 72
trans ocimène	1 - 3,8



FERRANT P.H.E

Producteur d'Huiles Essentielles

HUILE ESSENTIELLE D'ANGELIQUE GRAINES

Angelica archangelica

CONDITIONNEMENT

Bouteilles PEHD UN
conformes aux exigences (CE) n° 1935/2004, n° 2023/2006, n°10/2011

DUREE DE VIE & STOCKAGE

Conserver dans un endroit sec, à l'abri de la lumière
A température constante entre 5 et 20° C

Statut OGM	Tous nos produits sont garantis sans OGM selon les règlements (CE) 1829/2003 et 1830/2003
Déclaration allergène	Présence de Limonène. Selon la réglementation Européenne 1169/2011
Données nutritionnelles	Non applicable selon la réglementation Européenne 1169/2011. Annexe V
Statut aromatisant	Conforme à la directive européenne 1334/2008
Traitement par ionisation	Tous nos produits sont non ionisés ou irradiés selon les directives 1999/2/CE et 1999/3/CE
Contaminants	Conforme à la réglementation Européenne en vigueur 1881/2006 et ses modifications.
Pesticides	Conforme au règlement européen n° 396/2005 et ses modifications concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides
Métaux lourds	Absence
Résidus de médicaments vétérinaires	Non applicable

SECURITE ALIMENTAIRE & REGLEMENTATION

Les informations contenues dans ce document sont établies au regard de la réglementation européenne en vigueur et au mieux de nos connaissances.

Il relève de la responsabilité de nos clients de vérifier que l'utilisation et les conditions d'utilisation sont conformes aux réglementations et usages de leurs secteurs d'activités et de leurs zones géographiques.

2/2